

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 MAI 2026

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents : Madame JOURDAN a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Madame VANHEMS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur OLLIVIER

Secrétaire de séance : Madame CARPENTIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MARS 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026. La faute de frappe page 7 a été corrigée.

Vote : POUR 18

N°26 – 045 : DESIGNATION D'UNE LISTE DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires pour les communes de plus de 2.000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission a pour rôle :

- De formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance,
- De formuler un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement,
- De participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Monsieur le maire précise que le conseil municipal doit proposer 32 noms qui seront soumis à la direction générale des finances publiques.

Monsieur le maire rappelle que pour être commissaire, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, âgé de 18 ans au moins, jouir de droit civil, être inscrit aux rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Est proposée la liste de commissaires suivante :

- 1) Jérôme Vignancour
- 2) Jeanine Aubrée
- 3) Rémi Dumas
- 4) Marie-Pierre Garnier-Buchert

- 5) Rodolphe Ménard
- 6) Françoise Lebrec
- 7) Jean-Pierre Vaucquelin
- 8) Cécile Demarque
- 9) Jacques Rault
- 10) Sonia Cerisier
- 11) Pascal Godel
- 12) Stéphanie Lenoble
- 13) Michel Filiatre
- 14) Manon Romain
- 15) Paul Maudelonde
- 16) Charline Quéro
- 17) Guillaume Guilbert
- 18) Frédérique Zérafa
- 19) Claude Géhin
- 20) Catherine Duchemin
- 21) Francis Devaux
- 22) Brigitte Gadbois
- 23) Bernard Thomas
- 24) Myriam Moulin
- 25) Hervé Nicolle
- 26) Valérie Lebertre
- 27) Yves Beaudoux
- 28) Valérie Lefebvre
- 29) Thomas Durand
- 30) Evelyne Bohet
- 31) Jean-Michel Tanqueray
- 32) Elisabeth Grosos

Monsieur HAMEL demande confirmation qu'un tirage au sort retiendra 8 noms de la liste des 32.

Monsieur le maire répond que c'est une procédure interne des finances publiques, ce n'est pas un tirage au sort.

Madame LANGLAIS demande si les personnes sont sollicitées tous les ans.

Monsieur le maire répond que la commission se réunit tous les ans, cela permet aux finances publiques de s'appuyer sur les territoires pour une meilleure évaluation des valeurs locatives des biens.

Le conseil municipal **ACTE** la liste ci-dessus.

Vote : POUR : 18

N°26 – 033 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire rappelle que la CAO a été constituée lors du conseil municipal du 21 mars 2026. Lors du Contrôle de légalité de la Préfecture, il a été demandé de reprendre une délibération, la composition ne correspondant pas à celle d'une commune de moins de 3500 habitants. Il ne faut que 3 membres titulaires, et 3 membres suppléants conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics, sachant que le maire ne peut faire partie des candidats, étant membre de droit.

Monsieur le maire nomme les candidats pour être membres titulaires à la commission d'Appel d'Offres :

- Guillaume TREFOUX
- Juliette LOUIS-PHILIPPE
- Christian FLEURY

Monsieur le maire nomme les candidats pour être membres suppléants à la commission d'Appel d'Offres :

- Eric HAMEL
- Ludovic DÉCAR SIN
- Caroline CAVIER

Le conseil municipal **ACTE** la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Vote : POUR : 18

N°26 – 047 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE)

Par délibération 26-044 du 21 mars 2026, la commission de contrôle des listes électorales a été renouvelée à la suite des élections municipales 2026.

Pour rappel, le maire et les adjoints.es ne peuvent pas être membres de la CCLE ; ont été désignés les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Bernières-sur-mer, une commune vivante :</i> 1. Arnaud FORGAR 2. Lucie VILLARD 3. Eric HAMEL <i>Nous aimons Bernières :</i> 1. Christian FLEURY 2. Caroline CAVIER	Sabrina JOURDAN

Le service du contrôle de légalité demande que Monsieur HAMEL soit remplacé, ayant déjà siégé à cette commission lors du précédent mandat, et conformément à une préconisation d'une circulaire du 21 novembre 2018.

Voici la nouvelle liste des membres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Bernières-sur-mer, une commune vivante :</i> 1. Arnaud FORGAR 2. Lucie VILLARD 3. Sabrina JOURDAN <i>Nous aimons Bernières :</i> 1. Christian FLEURY 2. Caroline CAVIER	Louis HAINCOURT

Vote : POUR : 18

N°26 – 048 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE, PREPARATION ET LIVRAISON DE REPAS

Le marché de restauration scolaire notifié en juillet 2022, arrive à échéance en août 2026. Pour rappel, ce marché a été signé à la suite d'un groupement de commande des communes de Douvres la Délivrande, Courseulles-sur-Mer, Cresserons, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer et le SIVOS ABC dont le siège se situe à Colomby-Anguerny. Douvres la Délivrande étant la commune représentant le groupement.

Les communes souhaitent renouveler l'expérience du groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelle pour lesdites communes. La commune de Saint Aubin-sur-Mer souhaite se joindre à ce groupement.

Au-delà de l'aspect économique, le groupement de commandes permet aux communes de travailler ensemble sur des sujets communs et favorise la mutualisation.

En ce qui concerne le choix du type de groupement, en vertu des articles L. 2113—6 et article L.2113—7 du Code de la Commande Publique, il s'agira d'un groupement de commandes avec désignation d'un coordonnateur chargé de la procédure de marché ; la commune de Douvres la Délivrande.

Après l'attribution du marché, chaque membre du groupement signera avec le titulaire désigné son propre marché, le notifiera et en gèrera l'exécution.

Madame LANGLAIS souhaite savoir si de nouvelles choses sont demandées.

Monsieur le maire répond que la convention est en adéquation avec la loi EGALIM, que les produits ultra-transformés sont refusés, et qu'à compter de cette convention, la charcuterie, comme la rosette ne soit plus inscrite. A aussi été initié la proposition d'une commission « menu » en intégrant des bénévoles. Le prestataire actuel est très réactif.

Monsieur BLAIZOT demande si les enfants ne mangent pas, comme la ratatouille, car les plats proposés ne sont pas bons.

Monsieur le maire répond par la négative, et précise que c'est vraiment lié au goût des enfants. Les agents de la cantine sont très réactifs par rapport à la commande par composante.

Monsieur BLAIZOT demande si un projet de formation peut être mis en place.

Monsieur le maire répond qu'il a participé à une réunion avec CAEN NORMANDIE METROPOLE, constitué de 6 intercommunalités, qui a un projet alimentaire territorial pour soutenir la restauration collective. CAEN NORMANDIE METROPOLE met en place des formations pour accompagner les cuisiniers. Il y a une volonté des nouveaux élus de repartir sur une étude de cuisine collective, c'est pourquoi le marché est passé pour 3 ans avec possibilité de se retirer tous les ans. Un agent intercommunal est chargé de faire une feuille de route au niveau intercommunal, et voir le nombre de commune de Cœur de Nacre qui souhaite s'engager pour connaître la fiabilité financière du projet.

Le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation du marché de **Fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire** pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Vote : POUR : 18

N°26 – 049 : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

Un schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été défini par le SDEC ENERGIE sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027, et validé par le

comité syndical du SDEC ENERGIE et la Préfecture. Dans ce schéma est prévu l'installation deux bornes de recharge sur la commune de Bernières-sur-Mer en 2026.

La commission Travaux du 11 avril 2026 a émis un avis favorable pour l'installation de bornes de recharge électriques aux endroits suivants :

- Place Eisingen, avec demande de végétaux pour amoindrir l'impact visuel,
- Parking rue Montgomery

Les bornes étant installées sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public de 40m² par borne. Aucune participation financière à l'investissement ne sera demandée à la commune, le SDEC ENERGIE prend en charge les frais de fonctionnement et percevra les recettes associées.

Madame LANGLAIS demande si l'installation d'autres bornes est envisagée en 2027.

Monsieur le maire répond que la commune en aura la possibilité, 3 sont prévues.

Madame LANGLAIS demande si la commune a un retour des fréquentations des bornes déjà installées.

Monsieur le maire répond que les fréquentations sont importantes pour la rue Montauban et celle en face d'Intermarché. On peut demander pour celles du Platon et de Nen Red.

Le conseil municipal :

- **MET** à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40m² par borne,
- **APPROUVE** le projet et ses conditions d'implantation de chaque borne située à Bernières-sur-Mer, rue de l'Abbé Blin et rue du maréchal Montgomery,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document et acte nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote : 18

N°26 – 050 : ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEC

La commission Travaux a émis un avis favorable pour l'achat d'une RENAULT TWINGO E-TECH électrique d'occasion qui serait utilisé essentiellement par le service ménage de la commune.

Le coût de cet achat est de 9 018.76€HT, soit 10 783.76€TTC. La dépense a été inscrite au budget primitif 2026.

La commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour l'octroi d'une aide financière.

Monsieur FLEURY fait remarquer que le conseil municipal n'a pas délibéré pour l'achat de ce véhicule.

Monsieur le maire répond que cela a été fait lors du conseil du 5 mars 2026.

Monsieur FLEURY réplique que cette dépense n'apparaît pas dans le compte-rendu, il y a un défaut d'information aux habitants, c'est une dépense intéressante mais importante.

Monsieur TREFOUX répond que cela reste un achat courant.

Madame LANGLAIS remarque que c'est le fonctionnement d'une mairie.

Madame CAVIER fait remarquer que pour l'achat de vélos électriques, il y avait eu une communication.

Monsieur HAINCOURT répond que ça toujours été communiqué. En mars, durant le conseil municipal où il avait été présent, ça avait été dit.

Monsieur le maire confirme qu'en mars, lors du vote du budget, les dépenses en investissement avaient été énumérées. Cette dépense représente 0.32% du budget d'investissement de la commune. La communication sera faite une fois que la voiture sera livrée.

Madame CAVIER précise que ce n'est pas une question de prix mais de communication.

Madame LEBAILLY précise que ce sujet a été abordé en commission travaux également.

Le conseil municipal **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de financement pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion avec le SDEC ENERGIE pour l'octroi d'une aide financière de 1 500€.

Vote : 18

N°26 – 051 : CESSION CHEMIN RURAL – CESSION SUITE A RENONCIATION DU DROIT DE PRIORITE

Par délibération n° 24-113 en date du 19 décembre 2024, le conseil municipal avait autorisé l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n° 6 dit de Coulisigny situé à Bernières-sur-Mer en vue de sa cession à 2 agriculteurs berniersais, messieurs Bouet et Pestel.

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet, le conseil municipal, par délibération n° 25-069 du 28 août 2025 a désaffecté et aliéné le chemin rural n° 6 dit de Coulisigny.

Comme le préconise la procédure, les différents propriétaires riverains ont été contactés pour savoir s'ils souhaitaient faire valoir leur droit de priorité.

Aucun bénéficiaire de ce droit ne s'est manifesté.

Monsieur FORGAR pense qu'il serait bien de vulgariser le langage technique, car au moment de la publicité de l'enquête publique, sur le site, les termes utilisés n'étaient pas toujours intelligibles pour des personnes non habituées.

Les différentes étapes de la procédure ayant été strictement respectée, le conseil municipal :

- **PARTAGE** le chemin en 2 parcelles et de fixer le prix de vente, conformément à l'avis rendu par le service des domaines, comme suit :
 - Cession Commune de Bernières-sur-Mer/M Benoit PESTEL, parcelle ZA96 : 1088m² au montant de 1800€ net vendeur, frais de notaire à la charge de l'agriculteur,
 - Cession Commune de Bernières-sur-Mer/M. Arnaud BOUET, parcelle ZA97 : 937m² au montant de 1530€ net vendeur, frais de notaire à la charge de l'agriculteur,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la cession de ce chemin rural.

Vote : 18

N°26 – 052: ATTRIBUTION D'UN NOM AU PARC SPORTIF

La commission Sport Santé du 9 avril 2026 a émis un avis favorable pour dénommer le parc sportif « Parc des Sports », avec l'idée d'identifier également des espaces internes.

Monsieur DECARSIN précise que la commission voulait laisser la possibilité que les différentes structures à l'intérieur du parc sportif, soient nommées distinctement pour rendre des hommages particuliers.

Madame LEBAILLY confirme comme le gymnase est dénommé « Simone Mathieu ».

Monsieur BLAIZOT est pour aussi identifier les cours pour orienter les utilisateurs.

Madame CAVIER remarque qu'on dit souvent Tennis Club de Bernières.

Monsieur le maire fait remarquer que c'est une association.

Monsieur BLAIZOT précise également que la commune ne souhaite pas restreindre le parc au tennis ou au padel.

Madame LEBAILLY rappelle l'idée de parc car des bancs vont être installés.

Madame CAVIER suggère de se laisser un peu de temps pour réfléchir.

Monsieur FLEURY trouve que ce nom n'est pas très beau et qu'il fait penser au parc des sports de Caen.

Monsieur BLAIZOT précise que c'est important d'avoir une identité pour mettre une affiche.

Le conseil municipal **VALIDE** la dénomination du parc sportif « Parc des Sports ».

Vote : POUR : 16 – ABSTENTION : 2 (Madame CAVIER – Monsieur FLEURY)

N°26 – 053 : CREATION D'UN POSTE POUR SUCROIT D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération précise le grade, ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Afin de renforcer le service technique au mois de juin, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel sur emploi non permanent, pour une période d'un mois, Indice Brut 367; indice majoré : 366.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal **APPROUVE** le recrutement d'un adjoint technique territorial, à temps complet, pour une période d'un mois du 1er au 30 juin 2026.

Vote : 18

N°26 – 054 : OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CFA POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES BERNIERAIS.ES

La commune a été sollicitée par le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) pour l'attribution d'une subvention en faveur de la formation et de l'emploi des apprentis bernierais.es. 5 bernierais.es suivent une formation au CFA bâtiment.

Monsieur HAINCOURT demande si c'est par an et pour l'entreprise.

Monsieur le maire confirme que c'est par an, et précise que c'est pour le centre de formation des apprentis.

Le conseil municipal **VOTE** l'attribution d'une subvention de 50€/apprenti, soit 250€ pour les 5 apprentis bernierais.

Vote : 18

N°26 – 055 : SUSPENSION LOYER – LA PETITE ARCADIE

La gérante de la Petite Arcadie devant interrompre durant quelques mois son activité pour des raisons indépendantes de sa volonté, à compter du 1^{er} mai 2026, la commune propose que le bail commercial signé le 24 février 2026, soit temporairement suspendu pour une durée de 3 mois.

Le notaire a confirmé cette possibilité du fait que la suspension ne peut être assimilée à une mesure individuelle, mais bien à une situation particulière.

Monsieur HAMEL demande si le relai sera pris ensuite par une assurance.

Monsieur le maire répond qu'au-delà de 3 mois, la prévoyance de la commerçante prendra le relai.

Madame CAVIER demande si la commune aurait la capacité de le faire pour tous les commerçants qui auraient le même souci.

Madame LANGLAIS répond que c'est un loyer municipal, et que la commune peut le faire, car elle est propriétaire du local.

Monsieur le maire précise que la commune est créancière. Cela peut se faire car la personne nous doit de l'argent en tant que locataire.

Madame CARPENTIER rappelle que pour les personnes en difficulté, le CCAS existe et accompagne tout habitant.

Monsieur FLEURY trouve que cette question n'a rien à faire au conseil municipal mais relève plus de la compétence du CCAS.

Monsieur le maire indique que ce n'est pas de l'action sociale, mais une décision de ne pas engranger une recette du budget municipal, en soutien à un commerce local.

Monsieur FORGAR pense que c'est important d'accompagner une personne qui a rendu service à la commune, comme le dépôt de pain par exemple pendant 1 an.

Madame CAVIER précise que ce n'est pas sur la somme, mais sur l'équité qu'elle s'interroge.

Monsieur le maire répond que l'équité c'est de le faire pour tous les locataires qui vivent ce type de difficulté.

Monsieur HAINCOURT demande si la commune souhaite qu'elle puisse reprendre son activité ultérieurement.

Madame CAVIER répond que pour la boulangerie, il n'y a pas eu d'accompagnement.

Monsieur FORGAR répond que pour la boulangerie, le maire a fait beaucoup de démarches auprès du notaire notamment.

Monsieur le maire précise que c'était le choix des commerçants d'arrêter leur commerce, et qu'ensuite derrière les propriétaires étant décédés, on est sur le droit de succession. Il n'y a pas besoin d'aides financières.

Monsieur FLEURY pense qu'il serait bien de formuler différemment, de mettre une phrase pour soutenir le commerce.

Monsieur FORGAR pense qu'il faut juste rappeler le rôle de la commune de soutenir les commerces locaux, et dans son cadre de propriétaire.

Monsieur le maire rappelle que pour Pauline Coiffure, la commune avait mis à disposition le local périscolaire afin qu'elle poursuive son activité.

Madame CAVIER répond qu'elle payait un loyer.

Monsieur le maire confirme tout en précisant qu'elle engendrait un chiffre d'affaires, contrairement à cette situation où la locataire cesse son activité.

Madame LEBAILLY ayant le pouvoir de madame JOURDAN, ne votera pas pour elle.

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire à signer un avenant au bail commercial avec LA PETITE ARCADIE, correspondant à la suspension temporaire du loyer, d'une durée de 3 mois.

Vote : 17

N°26 – 056 : CREATION TARIF – CLUB HOUSE ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE

L'adjoint en charge du Sport-Santé a été sollicité par un enseignant APAS (titulaire de la licence APAS - Activité Physique Adaptée et Santé, permettant de prendre en charge des patients atteints de pathologies chroniques sur prescription médicale), qui souhaite développer une partie de son activité sur Bernières-sur-mer dans la mesure où le club house offre cette possibilité de prise en charge dans un environnement agréable, avec les disponibilités dont il aurait besoin : 3 créneaux de 2h les Mercredi matin, Vendredi fin d'après-midi et Samedi matin.

La commission Sport-Santé a répondu favorablement à cette demande en proposant un tarif de 10€/heure pour l'utilisation du local. Ce tarif pourrait évoluer par la suite en fonction de l'activité.

Cette prestation n'engendre aucun coût pour la commune dans la mesure où les séances sont facturées aux patients comme c'est le cas actuellement dans le cadre de son activité dans les autres lieux

où il exerce. En fonction des dispositifs régionaux existant les patients peuvent être ou non remboursés des séances d'activité physique.

In fine, cela permettrait à la commune, de sensibiliser les médecins de la commune sur la prescription avec cette offre de prise en charge.

Monsieur le maire précise que le sujet a été abordé lors du dernier conseil communautaire car les communes ne parlent pas de sport mais d'activité physique. Sujet qui doit exister. A terme, cela doit devenir un outil intercommunal.

Madame CAVIER demande la durée de l'engagement.

Monsieur BLAIZOT répond à l'année, on arrête quand on le veut, sachant que l'on peut envisager une reconduction, mais il n'y a pas d'engagement à long terme.

Monsieur le maire précise que l'habitude est d'un an et si cela fonctionne, on peut faire une convention pluriannuelle, renouvelable sur 3 ans.

Madame CAVIER trouve dommageable que ce local va être loué 10€, alors qu'on paie un loyer pour le local ado.

Monsieur BLAIZOT précise que ce local est loué également à d'autres professionnels de santé, et que les écoles l'utilisent aussi. Il y a plein de possibilité pour occuper les différents espaces.

Madame CAVIER demande si les activités seront sur le rythme scolaire.

Monsieur BLAIZOT précise que ce professionnel vient avec beaucoup de monde, et il travaille l'été mais il ne connaît pas ses vacances.

Madame LOUIS-PHILIPPE demande confirmation que c'est uniquement sur prescription médicale.

Monsieur BLAIZOT confirme que c'est sa spécialité.

Monsieur FLEURY demande si le prestataire ne fait que cela.

Monsieur BLAIZOT répond que c'est une grande partie de son activité.

Monsieur FORGAR rappelle que pour la première fois, c'est une activité qui va rapporter à la commune.

Monsieur le maire informe que le programmiste en charge de l'étude de la réhabilitation du club house, est venu et va prendre contact avec les différents utilisateurs.

Monsieur le maire pense qu'avoir un enseignant adapté est le début d'un espace sport-santé constitué et identifié.

Monsieur DECARSIN demande si la commune attend, aura-t-on la possibilité de bénéficier à nouveau d'un enseignant de cette qualité.

Monsieur BLAIZOT répond que l'UFRSTAPS à Caen a une filière pour former ces enseignants, serait-il de même qualité ?

Madame LANGLAIS demande si les cours donnés ne seront pas sur des créneaux occupés par le Tennis Club Courseulles-Bernières.

Monsieur BLAIZOT répond que non ayant pris attache avec le tennis, et ayant toutes les occupations du site.

Madame CAVIER demande la possibilité de préciser la durée de mise à disposition.

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la mise à disposition du club-house à un enseignant APAS jusqu'au 31 décembre 2026,
- **VALIDE** le tarif de 10€/heure pour la location du club-house pour la mise en place d'activité physique adaptée et santé.

Vote : 18

QUESTIONS DIVERSES

Madame LANGLAIS a une réflexion sur la réglementation des affichages. A l'entrée de Bernières, au niveau du camping, il y a 2 banderoles.

Monsieur le maire répond que le policier municipal est allé sur place, et qu'il a contacté les personnes concernées.

Madame CAVIER souhaite parler de la collecte des déchets :

1. Pour les gens qui sont sur la promenade des Français qui ont un souci de collecte maintenant car le camion ne peut plus faire de marche arrière. Le service des déchets propose des badges d'apport volontaire mais pour les personnes qui ont un jardin c'est regrettable, la solution apportée n'est pas cohérente ;
2. Elle trouve déplorable qu'à l'intercommunalité, il y a eu le vote des changements des horaires pour le ramassage des poubelles le vendredi. On se retrouve avec des poubelles sur les trottoirs tout le vendredi. On régresse.

Monsieur le maire répond et rappelle que la première compétence prise par C2N est la collecte des déchets. L'appel d'offres a été construit ainsi pour diminuer le coût du service, et de baisser le taux de la taxe : - 800 000€, et une taxe qui baisse de 0.5 point en 2026, et 0.5 point en 2027.

Madame CAVIER précise que la taxe a été diminuée car il a été instauré une part incitative qui se rajoute.

Monsieur le maire répond que la diminution de la taxe est plus importante que la part incitative. La diminution du taux de la taxe est unique car c'est un service qui augmente. Toutefois, il informe que plusieurs maires ont signalé les nuisances possibles liées au changement d'horaires. Le sujet pourra être abordé étant donné que les conseillers peuvent participer aux commissions intercommunales. Quant au premier point, Derichebourg a un salarié qui s'est tué l'année dernière, et de ce fait la marche arrière étant interdite, les salariés ont fait valoir leur droit de retrait. Le service des déchets de Cœur de nacre a téléphoné aux habitants pour connaître leur choix. Après avoir reçu un courrier, le maire a demandé qu'une réunion soit organisée en présence des services de Cœur de nacre, du prestataire Derichebourg avec leurs salariés, et des habitants. Cette réunion aura lieu le 18 mai prochain à 18 heures.

Monsieur HAMEL s'interroge aussi sur un problème de possibilité de la digue de supporter le poids des camions.

Monsieur FLEURY pense que le changement d'heure à créer le problème de la marche arrière.

Monsieur FLEURY précise également que des gens ont pris l'habitude de déposer en vrac dans les poubelles déposées par les habitants de la promenade des Français.

Madame CARPENTIER demande s'il serait possible de mettre des accès réservés, avec un système de badge.

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite avoir un service qui fonctionne mais que les travaux ne doivent pas être trop importants dans la mesure où il est envisagé de réaménager la digue.

Monsieur BLAIZOT informe la poursuite du projet de la valorisation des algues qui est porté par Normandie Filière Algues. Un test va avoir lieu sur les sargasses, sur une cinquantaine de tonnes, qui seront déposées sur la parcelle à côté du terrain auprès du terrain de rugby. L'enlèvement sera assuré par l'entreprise LETELLIER. Une réunion publique pourra être programmée. C'est le projet européen finance l'extraction, le lavage et le séchage.

Monsieur FLEURY demande le coût de ce service pour la commune.

Monsieur BLAIZOT que c'est le prix de la cotisation annuelle de 250€. Le projet est porté par l'université de Caen notamment.

Madame CAVIER souhaite revenir sur le fonctionnement des commissions, avoir les éléments peut-être en amont, normaliser les comptes-rendus.

Monsieur le maire répond que les commissions sont un espace d'échanges, de débats, de partage mais ça reste de l'avis consultatif. Tout ce qui se passe en commission n'est pas forcément présenté au conseil municipal.

Madame CAVIER est surprise que pour le projet du kayak, du sauna ou du Père Tranquille, ces projets ne soient pas présentés en conseil municipal, car cela engage notre responsabilité.

Monsieur FORGAR précise que c'est la responsabilité du maire car c'est ce dernier qui signe.

Madame LANGLAIS répond que les choix sont faits en commissions, et que les débats ne vont pas se refaire en conseil municipal.

Monsieur le maire précise que le conseil municipal est un lieu de délibération créateur de droit. Si un tarif existe, il s'applique pour tous. Il n'y a pas besoin de délibérer pour chaque installation.

Monsieur FLEURY trouve que le projet du Père Tranquille, est hyper important pour les bernierais.

Monsieur le maire précise que lors de l'envoi de l'ordre du jour du conseil municipal, dans les communications ce projet n'était pas indiqué, car la plénière n'avait pas eu lieu. Par contre, aujourd'hui dans les communications présentées, le sujet est évoqué.

Madame CAVIER revient sur les comptes-rendus, et trouve regrettable que les présents ou non ne soient pas indiqués. De même, elle a émis deux fois des doutes, et trouve regrettable que ce ne soit pas indiqué.

Madame LANGLAIS répond que ce sont des ressentis, et trouve que les comptes-rendus sont conformes.

Monsieur le maire rappelle que des relevés de décisions sont toujours réalisés, et qu'il n'y a pas d'obligations formelles. A chaque fois, on fait l'effort que vous ayez les éléments rapidement. On essaye également, dans les communications, de reprendre les nouveaux projets.

COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS INTERCOMMUNALES

Le conseil communautaire a été installé le 13 avril 2026. A cette occasion, les 33 conseillers communautaires ont désigné Monsieur Philippe Chanu comme Président de Cœur de Nacre.

Le conseil a également décidé de désigner 8 vice-présidents :

- 1^{er} Vice-Président : Thomas Dupont-Federici : Mobilités, Projet Alimentaire, Biodiversité, GE-MAPI, gestion des risques, Relations extérieures
- 2^{ème} Vice-Président : Thônng Dao : Développement économique et Emploi, Suivi de la DSP Aquanacre et de la SPL NACRE ENERGIE
- 3^{ème} Vice-président : Olivier Lavault : Tourisme
- 4^{ème} Vice-Président : Jean-Luc Guillouard : Finances et Action Sociale
- 5^{ème} Vice-président : Arnaud Dolley : Urbanisme et Habitat
- 6^{ème} Vice-Président : Laurent Hottelart : Prévention, Gestion des Déchets
- 7^{ème} Vice-Présidente : Cassandre Jouy : Culture et Loisirs
- 8^{ème} Vice-Président : Alain Duval : Eau et Assainissement

Monsieur DECARSIN trouve que ce serait pas mal que la communauté de communes informe tous les conseillers municipaux de la possibilité de participer aux différentes commissions.

Monsieur le maire répond que le DGS a envoyé un message à toutes les communes.

Le 4 mai, le conseil a également constitué les commissions communautaires et a désigné ses représentants dans les organismes extérieurs.

Des travaux de remplacement de postes de relevage ont été actés, notamment rue de Cauvigny, pour Bernières-sur-Mer.

Une réflexion est lancée sur la collecte des déchets en porte à porte sur le bord de mer, pour éviter la circulation des engins sur la digue : les habitants les plus à l'ouest (rue du Queen's, et promenades des français ont déjà été contactés, pour leur proposer l'obtention d'un badge pour le Point d'Apport volontaire et la mise en place d'un point de regroupement plus proche de la rue Tesnière.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Une réunion avec les riverains de la rue du Roncheret s'est tenue le 1^{er} avril pour établir le plan de circulation et de stationnement sur les voies refaites autour de l'espace vert en mars. La proposition des riverains a été retenue en commission Travaux, le 11 avril.
- La commission « Communication » s'est réunie le 30 mars pour travailler sur le bulletin municipal, le futur kiosque d'informations, la Fête des Voisins du 29 mai, la signalétique des parcs et l'exposition photo sur la palissade de l'Eglise.
- La commission « Commerce et artisanat » a travaillé sur un projet de marché le vendredi soir. A ce jour, il est envisagé sur le parking de la rue Montgomery. Une borne électricité et eau seront à créer. Lancement prévu pour le Printemps 2027.

- La projection de « Quelle folie ! » organisée par la médiathèque a réuni une quinzaine de participants. Une programmation sera construite avec les bénévoles de la médiathèque.
- La commission « Affaires culturelles » a travaillé sur l'organisation de l'apéritif européen, la Fête du Vélo, les manifestations du 6 juin, les concerts à l'église, et le choix du film de cinéma en plein-air : En fanfare a été retenu.
- Les travaux de la rue Foch ont été réceptionnés, après les différentes réserves levées (boucle de détection installée, joints d'enrobés effectué, engazonnement).
- La commission « Sport Santé » a validé la commande auprès de ALCOME de 6 cendriers muraux et 52 éteignoirs, pour lutter contre les déchets de cigarettes. Un cycle de présentation de l'ostéopathie est validé sur le mois de mai (11.05, 18.05 et 23.05), une ouverture du « Parc des Sports » par un portillon a été validée, et des terrains de beach-volley ont été décidés.
- La « Commission Travaux » a travaillé sur les emplacements des bornes de recharge électriques, et sur le véhicule à acheter pour le service propreté, mais a aussi sélectionné les tables à langer à installer dans les toilettes de l'ancienne mairie et de la salle de la mer.
- Le SDEC et CICLOPE (le programmiste), sont venus visiter le club-house pour envisager des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation du bâtiment.
- L'enquête publique pour la concession de plage s'est terminée le 30 avril. La commissaire enquêtrice remettra très prochainement son rapport au maire. Elle a remis le 6 mai un PV de synthèse. Beaucoup de contributions. Sur les critiques émises, absence de communication du fait de la période pré-électorale. La deuxième crainte porte sur les trois zones d'exploitation, car confusion entre exploitation et privatisation de la plage.

Monsieur le maire précise que pour la création de la troisième zone, c'était une demande des habitants qui se disaient être les oubliés de Bernières, mais si personne ne le souhaite, il n'y aura pas de troisième zone. L'objectif de créer un espace en zone 2 était de permettre à des professeurs de yoga de donner des cours.

Madame CAVIER pense que cette enquête publique aurait dû être discutée en amont, en tout cas expliquée. Dans l'ancien dossier, il y avait juste un ponton flottant, et passer de ce ponton à 3 zones commerciales.

Monsieur le maire précise qu'il y avait déjà plusieurs zones. L'objectif n'est pas de créer des zones commerciales, ni de porter des projets pharamineux, mais bien de permettre le développement d'activités, notamment non marchandes.

Madame CAVIER demande si beaucoup de conseillers ont consulté l'enquête publique de concession de plage, et reproche que si peu de conseillers l'aient fait.

Monsieur le maire demande d'arrêter les jugements de valeur.

Madame CAVIER s'excuse mais trouve intéressant d'aller voir les contributions car ça engage Bernières sur 10 ans, et trouve regrettable qu'une fois l'enquête publique fermée, les contributions ne soient plus visibles.

Monsieur BLAIZOT précise que les projets étaient dans le programme présenté aux bernierais aux dernières élections municipales.

Monsieur FLEURY précise que le problème est que rien n'est sorti avant, alors que l'on voit que vous l'avez travaillé. Il y a eu beaucoup de maladresses.

Monsieur FORGAR trouve que c'est le rapport qui est important.

Monsieur le maire trouve dommageable que les contributions se font de manière anonyme.

Monsieur FORGAR pense que le projet a été étudié de façon large pour ne pas se fermer des portes.

Monsieur FLEURY réplique que la plage est hyper importante pour beaucoup de Bernierais. Ça doit être une interrogation d'ensemble.

Monsieur le maire précise que l'information a été donnée dans le bulletin.

Madame CAVIER informe qu'elle ne l'a pas eu, et pense que les contributions même anonymes étaient intéressantes.

- Les comptes de Voile de Nacre, copropriété à laquelle appartient la mairie, ont été analysés en conseil syndical.
- Une première rencontre avec l'ESAM a permis de présenter à l'enseignant référent le souhait de faire participer des étudiants à une analyse de la promenade des français, par le biais d'une

consultation de la population, pour une proposition d'aménagement qui réponde à deux objectifs : apaiser et embellir.

- Le 30 avril, la commission Patrimoine, réunie en plénière, a donné un avis Favorable à l'installation d'un bar de plage et à l'installation d'un sauna mobile, à côté de la cale du Platon. Elle n'a pas retenu le projet de location de kayak-paddles en libre-service pour de craintes quant à la sécurité des utilisateurs. La commission a également travaillé sur les premières intentions pour le devenir du club-house, et a analysé un possible achat d'un bâti sur la commune. Une visite sera programmée pour permettre aux élus de se positionner.
- La cabane des boulistes a été inaugurée samedi 2 mai à 11h30.
- Le Centre Communal d'Action Sociale s'est installé mardi 5 mai.
- Une première réunion avec les associations a eu lieu le 6 mai pour présenter les nouveaux élus, envisager la Fête de Bernières 2026, et anticiper 2027 et les 1000 ans de Guillaume le Conquérant, et enfin, pour évoquer les intentions de travaux dans l'ancienne mairie, en prenant en considération les attentes des usagers.
- Samedi 8 mai : cérémonie commémorative à 11h30 au monument aux morts, suivie de l'apéritif européen à la salle de la mer.
- Samedi 8 mai : soirée organisée par Xmoz.
- Un point sera réalisé avec le SYVEDAC sur notre gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage.
- Rencontre prochaine du SDEC pour le projet d'effacement de réseaux de la promenade des français et de la rue de Cauvigny.
- Altitude Infra tiendra une permanence le mardi 12 mai de 16h à 18h.
- Une rencontre est prévue avec BCI pour affiner les besoins de mobilier de la médiathèque.
- Du 14 au 17 mai, seront présents nos amis allemands d'Eisingen.
- Le 22 mai, les Promesses Unilatérales d'Achat et de Vente pour le Clos du Pavillon seront signées chez le notaire.
- Le 23 mai, de 15h à 18h, se déroulera la 6^è fête du Vélo, devant la mairie.
- Le 25 mai, le CPIE et le CD14 organisent avec la municipalité une Fête de la Nature, avec visite des espaces naturels.
- Le 26 mai, les élèves de CM2 finiront leur cycle de Savoir Rouler A Vélo.
- Le 29 mai se tiendra la Fête des Voisins.

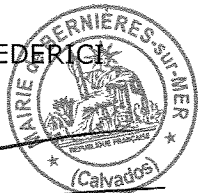
Prochains conseils municipaux :

- Vendredi 5 juin 2026 à 21h15
- Jeudi 9 juillet à 20h30
- Jeudi 17 septembre à 20h30
- Jeudi 15 octobre à 20h30
- Jeudi 19 novembre à 20h30
- Mercredi 16 décembre à 20h30

Fin de la séance : 22h57

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERICI



Secrétaire de séance

Mireille CARPENTIER

